

01. Charte pour l'aide aux devoirs

Exposé

La médiathèque ORMEDO met à la disposition des enfants inscrits à l'aide aux devoirs :

- Un espace de travail propice à la concentration
- Des ressources documentaires
- Des intervenants bénévoles

L'objectif de l'aide aux devoirs est de favoriser la réalisation des devoirs et l'apprentissage des leçons dans de bonnes conditions.

L'aide aux devoirs est un service gratuit, nécessitant une inscription sur le réseau des bibliothèques et la signature par le responsable légal de la fiche d'inscription à l'activité Aide aux devoirs. Elle est proposée aux enfants et jeunes, en priorité scolarisés au collège.

Les enfants doivent **apporter leurs affaires de travail** : agenda ou cahier de textes (pour les consignes de travail), manuels, cahiers, brouillon, stylos. Il leur est proposé de faire leurs devoirs, d'apprendre leurs leçons ou de se faire réexpliquer certains points du cours.

L'aide est proposée le mercredi après-midi, hors vacances scolaires, de 14h30 à 16h30 et se déroule actuellement dans la salle Olympie qui appartient au complexe sportif de La Frébaudière. Cette salle est toute proche d'Ormédo.

La fiche d'inscription et la présente charte sont à la disposition des enfants et de leurs parents à l'accueil ou téléchargeables sur le site. Il est possible de s'inscrire à toutes les séances ou ponctuellement, jusqu'à la veille de la date prévue, sous réserve des places disponibles, la capacité d'accueil étant limitée actuellement à 15 enfants par mercredi. **Merci de prévenir la bibliothèque par mail ou téléphone en cas d'absence.**

Les participants devront avoir une attitude active et se présenter avec du travail scolaire à faire. La participation aux séances d'aide aux devoirs ne saurait résoudre tous les éventuels problèmes scolaires.

La médiathèque décline toute responsabilité si un enfant ne se présente pas ou quitte la séance avant l'heure de fin. Si un enfant perturbe l'aide aux devoirs, il pourra être invité à quitter la séance. A ce propos, il est rappelé aux parents que, même si leur enfant est inscrit à l'aide aux devoirs, « les mineurs sont toujours sous la responsabilité légale de leurs parents (...) car les entrées et sorties de la bibliothèque ne sont pas surveillées », comme cela est stipulé dans la fiche de renseignements qu'ils ont remplie et signée au moment de l'adhésion au réseau des bibliothèques d'Orvault.

Les parents qui le souhaitent peuvent à tout moment contacter la personne responsable de l'aide aux devoirs pour s'informer, signaler une difficulté particulière ou faire le point sur le travail réalisé lors des séances.

Anita Rivière : 02 51 78 98 57

e-mail : anita.riviere@mairie-orvault.fr